

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 46 (1958)

Heft: 854

Artikel: Foi chrétienne et tentation de facilité : [1ère partie]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-269121>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux 1. 943

<p>FONDATEUR DU JOURNAL Emilie GOURD</p> <p>RÉDACTION M^{me} WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges</p> <p>ADMINISTRATION ET ANNONCES M^{lle} Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex</p>	<p>Organe officiel des publications de l'Alliance de Sociétés féminines suisses</p> <p>Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p>ABONNEMENTS</p> <p>SUISSE 1 an Fr. 8.— (ab. min.)</p> <p>Les abonnements partent de n'importe quelle date</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Ne sois pas voleur.
Ne sois pas menteur,
Ne sois pas paresseux.

(Salutation habituelle des Incas avant l'arrivée des Blancs.)

L'année qui s'ouvre

verra, nous le souhaitons, l'accomplissement de vos vœux les plus chers !

Nos groupements féminins seront appelés à travailler avec ardeur à la Saffa 1958 et à la campagne électorale précédant la votation fédérale sur les droits civiques féminins.

Soutenez notre journal fidèlement, il sera à la tâche, n'oubliez pas de verser le montant de votre abonnement 1958 à

8 francs.

Merci à ceux qui se sont acquittés déjà.

Le Mouvement Féministe.

Foi chrétienne et tentation de facilité

Une correspondance, émanant d'une lectrice du « Bund », nous ramène à l'Assemblée de la Fédération suisse des Femmes protestantes, les 8 et 9 novembre. Nous en avons brièvement parlé, mais nous nous proposons d'y revenir parce que le programme a fait une large place au sujet qui va dominer l'année féminine 1958 en Suisse: la campagne électorale et la votation fédérale sur le Message du Conseil fédéral en faveur des droits politiques féminins.

La correspondante du journal bernois, membre de la Fédération des Femmes protestantes, a vivement regretté la position féministe qui a semblé officielle, lors de cette assemblée. En effet, soit M^{me} Denise Berthoud, présidente de l'Alliance, dans sa conférence sur le vote des femmes, soit Mlle Madeleine Barot, dans sa conférence sur « Les responsabilités de la femme chrétienne dans le monde d'aujourd'hui », avaient montré que les devoirs des chrétiennes, en Suisse d'abord, avec la première conférencière, dans le monde ensuite, avec la seconde, les engageaient à s'intéresser aux affaires publiques.

L'auteur du bref article paru dans le « Bund » laisse entendre que, s'il en va ainsi, si de larges portions de la population féminine protestante adoptent une position suffragiste, on arrivera à une scission entre celles qui veulent s'acquitter uniquement des devoirs traditionnels et celles qui cherchent d'autres champs d'action.

Prévoyant sans doute des réactions de ce genre, qu'elle a certainement observées dans d'autres pays, dans d'autres milieux, Mlle Madeleine Barot s'était attachée d'abord à démontrer que ce n'est pas les théories féministes qui ont changé l'aspect de la société humaine mais que, les conditions sociales ayant changé, à la suite de la révolution industrielle, des progrès de la médecine et de la technique, il avait fallu envisager des modifications dans la condition de la femme. Un simple exemple: les femmes mouraient jadis en grand nombre en mettant au monde des enfants ou à la suite de cet événement. Un homme épousait souvent deux, trois femmes successivement. Les femmes seules et jeunes étaient rares, le problème de leur gain-pain, de leur formation professionnelle ne se posait guère. Les femmes âgées étaient peu nombreuses, la médecine ne prolongeait pas l'existence comme actuellement. Or les isolés forment, chez nous, près de la moitié de la population féminine.

(Suite en page 4.)

A la séance sur

La condition sociale de la femme en Suisse Le projet d'assurance-maternité rebondit

L'Association des commis de Genève avait organisé, le 4 décembre, à l'Aula de l'Université, une séance publique sur La Condition sociale de la femme en Suisse. Au cours de la séance, les auditrices — il n'y avait que de rares auditeurs — ont appris qu'en Belgique on avait aussi traité ce sujet, mais sur une plus vaste échelle, de manière à obtenir une enquête beaucoup plus complète. Pendant une semaine, tour à tour, les orateurs les plus compétents avaient examiné les divers aspects de la condition sociale des femmes.

A Genève, on y a consacré une soirée avec deux orateurs, M. Marcel Haas, secrétaire général de l'Association des commis de Genève, et M. Albert Sassi, chef du service des relations du travail et inspecteur du travail dans le canton de Genève. Il faut être fort reconnaissant aux organisateurs de l'effort qu'ils ont tenté. Ceci a montré que le sujet est vaste et touffu. Les exposés étaient illustrés de clichés fournis par l'OFIAMT sur des statistiques concernant les salaires comparés des deux sexes, la répartition du travail, des emplois, les salaires et les emplois selon l'âge, les assurances, les maladies, etc. Chacun de ces clichés suscitait des réflexions variées et nous espérons bien, un jour, en présenter quel-

ques-uns à nos lecteurs, qui permettront d'éclaircir mieux ce que l'on sait de la condition de la femme chez nous.

M. Marcel Haas s'attacha surtout à montrer l'extension considérable de la main-d'œuvre féminine dans les emplois, pendant ces dernières années. Il révéla que, dans l'association des commis, on compte à Genève, 2600 femmes et 2400 hommes. Mais ceux-ci sont plus actifs dans les groupements professionnels et partant, en retirent plus d'avantages. Il analysa les raisons pour lesquelles les femmes prennent un emploi, même lorsqu'elles sont mariées. Quant à M. Sassi, il se préoccupa des conséquences que l'occupation féminine entraîne pour la santé physique et psychique de la mère de famille et conclut qu'en Suisse, nous sommes en train d'entamer notre capital santé: de la santé de la mère dépend la santé de la race.

Nous proposons de revenir plus tard à divers problèmes qui furent évoqués ce soir-là, nous choisirons aujourd'hui celui que M. Sassi semblait avoir le plus à cœur, celui que nous avons discuté maintes fois dans nos colonnes: celui qui attend toujours sa solution chez nous, l'assurance-maternité.

L'orateur fit bien sentir que le peuple

suisse, l'un des privilégiés du monde, puisqu'il a été épargné par les deux guerres mondiales et puisqu'il jouit depuis dix ans d'une prospérité économique exceptionnelle, aurait dû réussir à mettre sur pied une assurance-maternité convenable, conforme aux recommandations de l'Organisation internationale du travail et à l'exemple que nous donnent de nombreux pays appauvris.

M. Sassi voit cette carence et l'échec du projet de 1934 dans le fait que la commission qui l'avait établi ne comptait que deux femmes. Nous sommes de son avis. Nous croyons aussi, avec lui, que la généreuse somme de deux francs qui était allouée par jour pour l'entretien de la mère était ridicule et qu'il ne valait guère la peine de soutenir une telle proposition.

Si l'on consentait cependant à donner une allocation aux mères qui en ont réellement besoin, laissant de côté celles qui sont suffisamment pourvues, on n'aurait à tenir compte que de 45.000 naissances annuelles. Il suffirait des cotisations régulières et d'une allocation fédérale de 27 millions, pour que l'assurance-maternité puisse s'organiser selon les normes sociales convenables.

Subsidié fédéral

Ces suggestions éloquentement présentées par M. Sassi, méritent d'être discutées. Prenons d'abord la contribution annuelle de 27 millions qui serait demandée à la Confédération. Dans l'avant-projet de 1954, la Confédération prétendait ne contribuer que pour une somme de 14 millions. Ce n'était pas grandiose, on en conviendra, quand il s'agit de la naissance du peuple de demain. Mais enfin, pensait-on, on fait ce qu'on peut... Or, il semble bien qu'on puisse être plus généreux. Jugez-en: Dans son message du 1er février 1957, le Conseil fédéral envisageait froidement de supprimer l'impôt sur la bière, qui rapporte par an une douzaine de millions de francs. Ainsi, dans le budget, il semble que douze millions de plus ou de moins représentent une oscillation peu sensible. Les 14 millions proposés pour l'assurance-maternité n'étaient donc qu'une charge relativement légère. Doublons les carrément et réclamons 28 millions, pour une cause qui en vaut la peine.

A ce prix, et avec les cotisations régulières, on pourrait allouer, au moment d'une naissance, une indemnité journalière suffisante. Mais pour cela, il faut consentir de n'aider que 45.000 mères sur 85.000. Ce consentement, notre opinion publique n'est pas près de le donner parce qu'elle a une conception massive de la sécurité sociale. Cette conception est-elle justifiée? — Il se peut que non et nous avons été heureuse de constater qu'un homme aussi averti que M. Sassi des conditions sociales des travailleuses, ne la partageait pas.

Essayons de voir clair dans l'idée que nous nous faisons de la sécurité sociale.

Prestations identiques

On croit communément que les assurances sociales, pour être acceptables et ne pas avoir l'allure d'une aumône, doivent répartir des prestations identiques entre tous les cotisants.

Cette croyance n'est-elle pas erronée et ne ruine-t-elle pas les caisses et, pire encore, les finances publiques dans certains pays?

saïs même que l'aide apportée soit efficace parce qu'elle est trop divisée?

Réfléchissons-y. Que demandons-nous aux assurances, à la sécurité collective? Nous avons besoin de savoir que, si le malheur, la maladie, la misère s'abattent sur nous, une caisse collective, à laquelle nous aurons contribué, viendra à notre secours.

Au contraire, si nous restons parmi les heureux, si de fâcheuses circonstances nous sont épargnées, pourquoi réclamer des prestations qui ne nous sont pas nécessaires? Tant que nous sommes en mesure de pourvoir à nos besoins, ne devrions-nous pas renoncer à notre part, pour qu'elle vienne en supplément à ceux pour qui elle serait indispensable?

Le sens de la responsabilité

Ce raisonnement nous paraît s'appliquer spécialement bien à l'assurance-maternité: une naissance ne saurait être assimilée à une maladie, à un fâcheux coup du sort, à une charge pénible imprévue...

Lorsque les discussions autour de l'avant-projet battaient leur plein, un des arguments des adversaires était le suivant: un père de famille risque de perdre le sens de sa responsabilité s'il compte toujours sur l'appui collectif à chaque naissance. Il y avait là une part de vérité. Un père de famille qui en a les moyens devrait avoir à cœur d'acquiescer lui-même les frais d'une naissance. Toutefois, il est juste que les pères ou les mères moins favorisés soient soutenus et que, sans angoisse, ils puissent attendre l'accroissement de leur famille.

Un système dégressif

L'expérience socialiste tentée dans divers pays prouve qu'on ne parvient pas à rendre égale la situation économique de tous les hommes. Il y a partout des privilégiés et d'autres qui le sont moins. Le fait est reconnu par le système des impôts progressifs selon le revenu.

Ne pourrait-on donc pas établir un système d'allocation maternité dégressif, selon le revenu. Les moins argentés recevraient des

prestations importantes et suffisantes, ces prestations décroîtraient à mesure que la famille appartiendrait à une classe de revenu supérieur. Une allocation symbolique serait versée à ceux qui sont en mesure de s'acquitter eux-mêmes. Les autres ne se sentiraient pas assistés, puisqu'ils seraient membres cotisants.

Ne trouverait-on pas ainsi une solution honorable et juste à un problème qui devrait être depuis longtemps résolu?

Pour éviter la détérioration morale

Une organisation d'assurance de ce genre m'apparaît propre à résoudre une autre difficulté à laquelle M. Sassi a fait allusion: la démoralisation menaçante, qui a atteint un des peuples les mieux assurés du monde: les Suédois.

A mainte reprise on a signalé, ces dernières années, les excès auxquels se livrent les adultes ou la jeunesse de ce pays trop heureux, où le souci matériel a été éliminé dans une grande mesure, grâce à des conditions économiques favorables, qui ont permis d'établir un des systèmes de sécurité sociale les plus perfectionnés du monde. On cite aussi la dégradation morale que provoque, dans d'autres pays, la pratique des lois sociales dont on abuse scandaleusement. M. Sassi se contente de dire, qu'en Suisse, nous ne risquons rien, étant très peu avancés, nous ne possédons sur le plan national, que l'assurance vieillesse et survivants.

L'expérience d'autrui doit être profitable. Il ne servirait à rien de constater les erreurs commises ailleurs si cela ne nous empêchait pas de les commettre. Ce qui importe, pour que l'équilibre moral humain soit préservé n'est-ce pas le stimulant de la réussite personnelle? Ne faudrait-il pas que chacun se fasse un point d'honneur de réussir à gagner sa vie, celle des siens? Un point d'honneur aussi de constituer des réserves pour faire face à des éventualités comme une maladie, un accident, une naissance?

(suite en page 2)

Floriana Institut pédagogique privé
Pontaise 15 — LAUSANNE
Nouvelle direction: E. PIDIET Tél. 24 14 27

- Formation de gouvernantes institutrices pour familles suisses et étrangères
- Préparation d'assistantes pour Homes d'enfants, Colonies de vacances, Maisons de refuge, etc.
- Professeurs diplômés, Diplômes, Placement des élèves assuré.

EXTRAIT VITAMINEUX
Bévita
Pour assaisonner et tartiner

LEVURE VITAMINEUSE
Bévita
sous contrôle de l'Institut des vitamines

BUFFET CORNAVIN
E. L. NIEDERHAUSER